

17 Septembre 2024

Comité de Projet

Commune de Nontron

IMAGINÉ PAR



www.photosol.fr



01 Loi APER: Comités de Projets

02 Présentation de Photosol

03 Projet de Nontron :
Présentation et Chiffres clés

04 Temps d'échanges



1

Loi APER et Comités de projets

Qu'est-ce-que les comités de projets ?

Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ ***Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.***

Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :



- ❖ Les membres de droit
 - ✓ Le **porteur de projet**,
 - ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
 - ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
 - ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet
- ❖ Les membres invités
 - ✓ La préfecture
 - ✓ La propriétaire-exploitante



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet

Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



2

Présentation de Photosol

Photosol en France

16 ans
de savoir-faire

+ 90 installations
dont **19 parcs**
agrivoltaïques

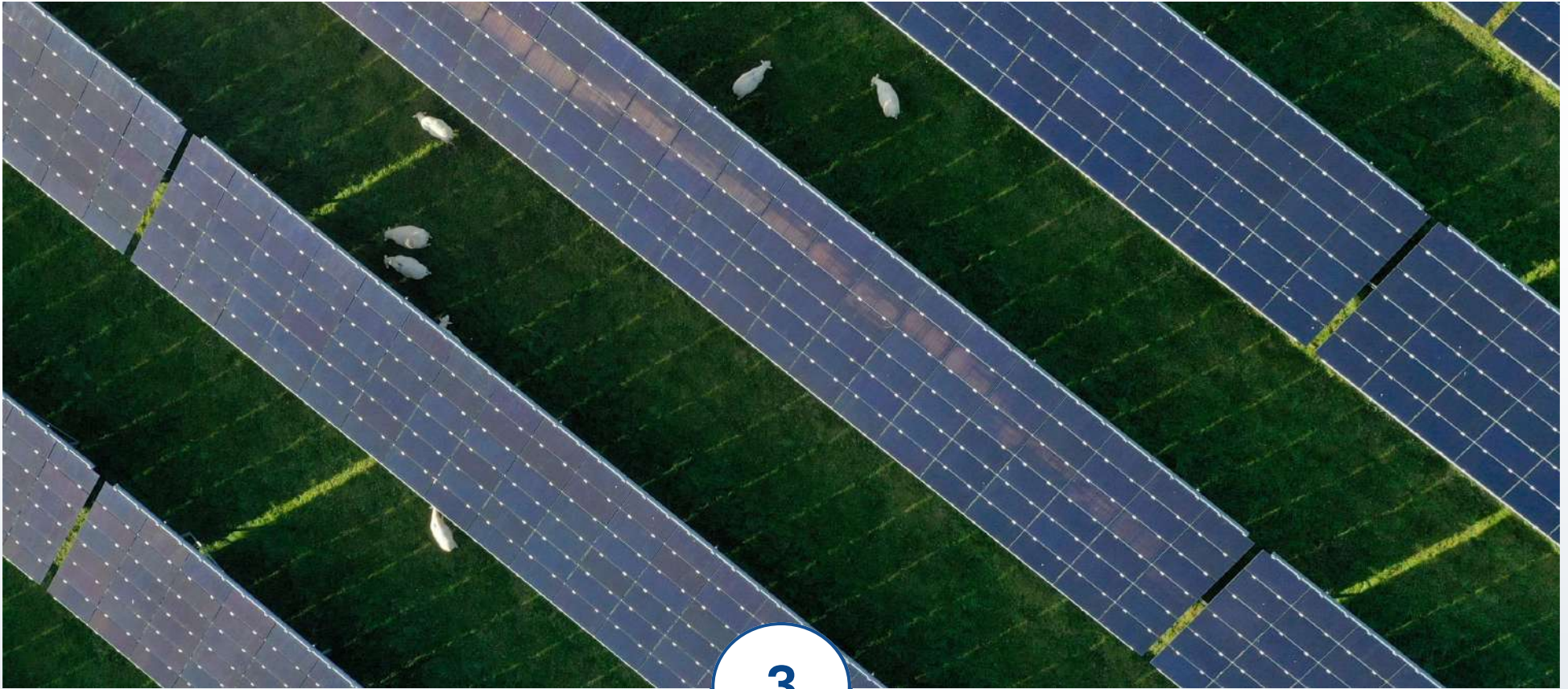
900 MWc
en exploitation
et prêts à construire

Une maîtrise de tous
les métiers du photovoltaïque



● Nos agences en régions





3

Le projet de Nontron

Les grandes étapes de développement du projet



Une définition de l'agrivoltaïsme



L'agrivoltaïsme a été défini dans la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables de mars 2023.

- ◆ La **loi APER** définit le cadre des installations agrivoltaïques
 - ◆ **projet qui allie production agricole et production énergétique**
 - ◆ **la production agricole doit rester l'activité principale de la parcelle**
 - ◆ **l'installation doit être réversible**
 - ◆ **L'installation doit rendre au moins l'un des 4 services suivants :**



L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques



L'adaptation au changement climatique



La protection contre les aléas



L'amélioration du bien-être animal

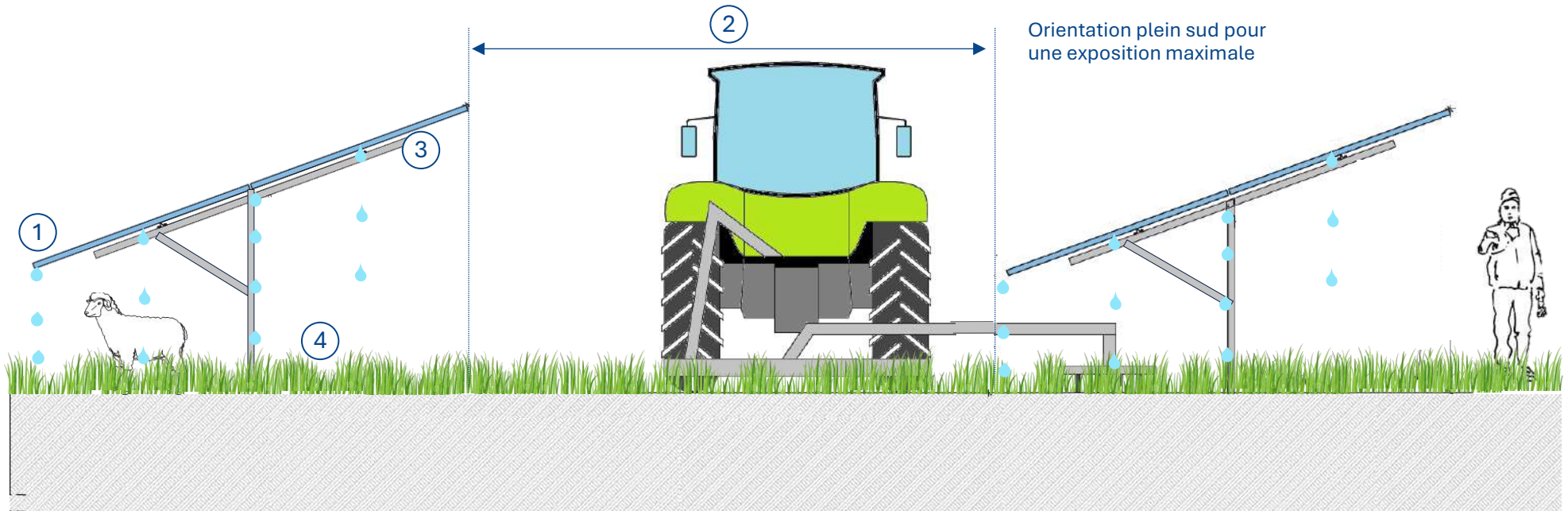
Conception d'un parc agrivoltaïque

Aménagements agrivoltaïques pris en charge par PHOTOSOL :

- ◆ Portails
- ◆ Parc de contention
- ◆ Passage tous les 150m environ afin de faciliter le déplacement de l'éleveur sur le parc et la surveillance des bêtes
- ◆ Clôtures faisant le contour de l'installation
- ◆ Clôtures mobile gérées par l'exploitant
- ◆ Abreuvoirs
- ◆ Réimplantation de la prairie si dégradation



Structures fixes, adaptées à du pâturage ovin



① Point bas à **1,20 m minimum** selon la nature du sol

③ Structure type **mono-pieux et panneaux inclinés à 22°**

② Espace entre **les tables de 4 m**

④ Puissance de **~ 0,76 MWc par hectare**

Les caractéristiques du site de Nontron



Localisation : **commune de Nontron (24), lieu-dit « Bregout »**

Surface étudiée : **Environ 14 ha**

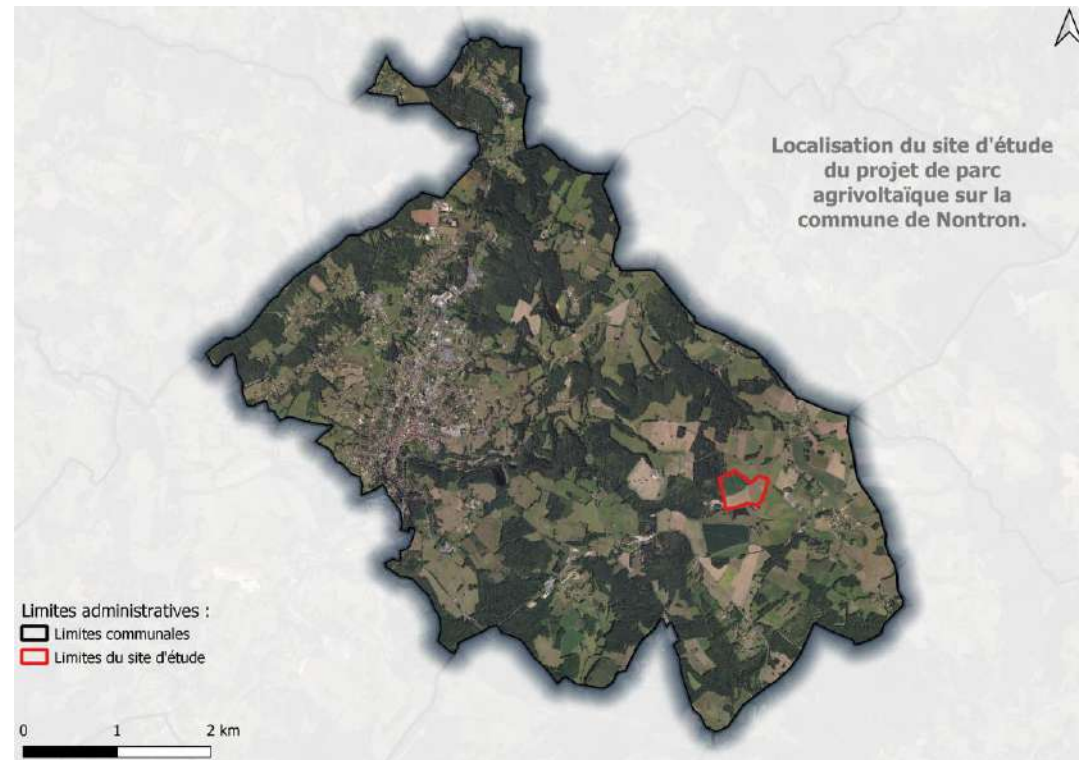


Surface clôturée : **9,3 ha**

Puissance estimée : **Environ 7,12 MWc**



Nature du terrain : **Parcelle agricole utilisée pour le pâturage ovin**



Le projet agricole :

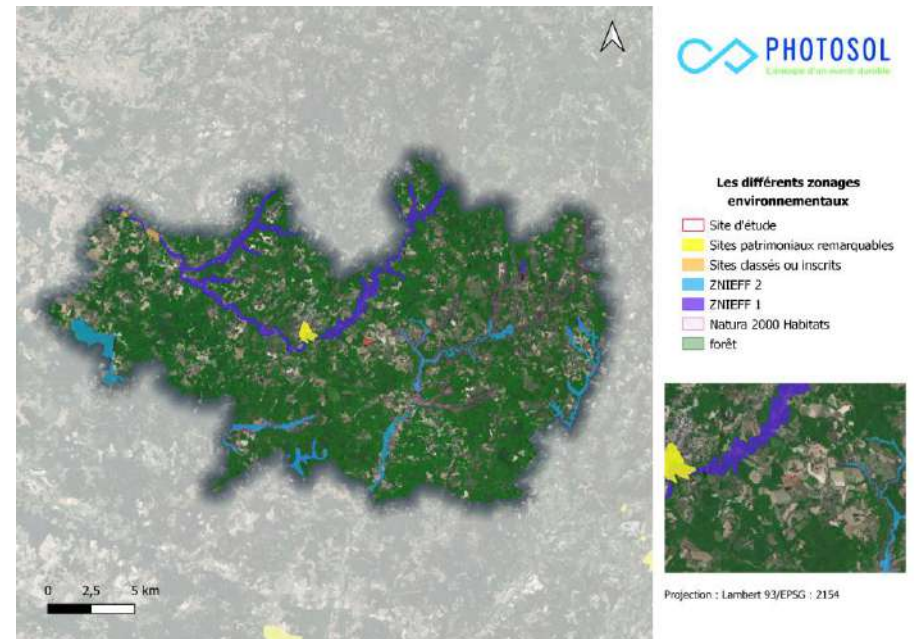
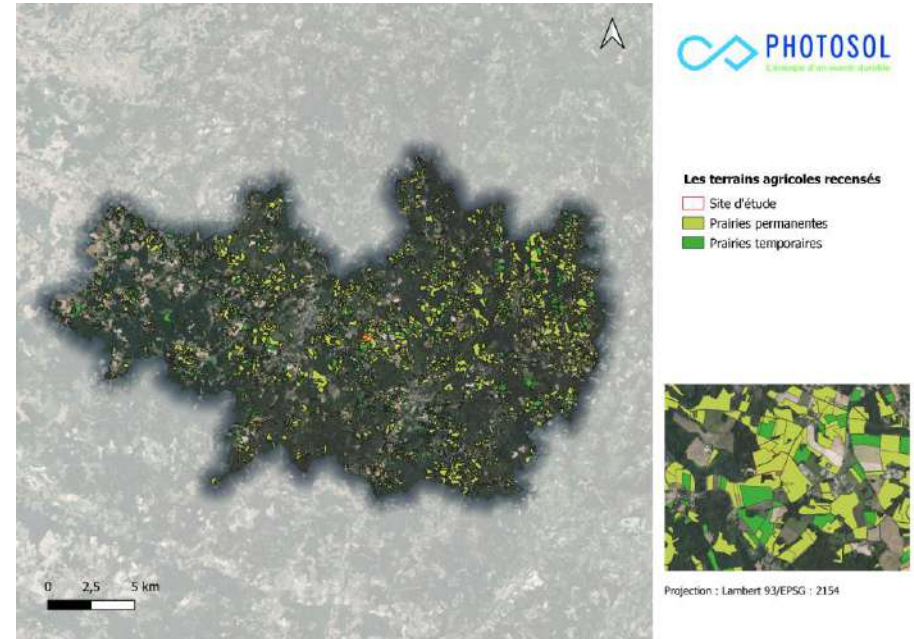


- Exploitante : Amalia DEBORD
- SAU : 63 ha
- Production ovine :
 - 400 têtes
 - Label Agneau du Baronet
- 3 bâtiments
- Terrains faible potentiel agronomiques
- Parcelles déclarées en prairie permanente et surface agricole temporairement non exploitée
- Apports du projet :
 - Protection contre les aléas climatiques
 - Capacité d'investissement pour faciliter le travail

Une analyse multicritère pour sélectionner ce terrain

- ◆ Solution de raccordement envisagée : **Possibilité piquage local**
- ◆ Distance de raccordement envisagé : **2,9 km**
- ◆ Itinéraire identifié : **Voies communales ou départementales**

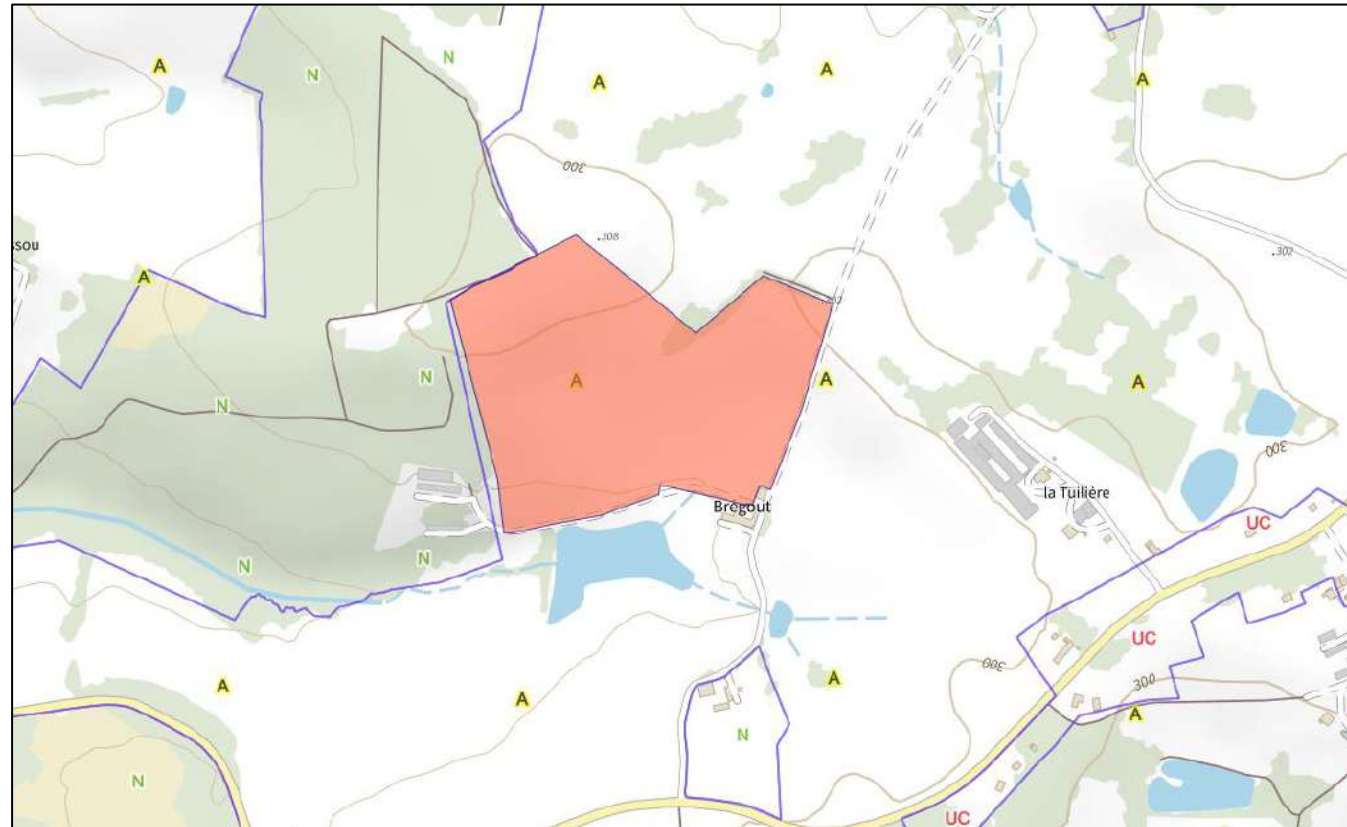
L'analyse des potentialités de déploiement d'installations agrivoltaïques au sol dans le rayon de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais est faible. La plupart des sites étudiés ne regroupent pas l'ensemble des éléments clés retenus sur le projet de Nontron, qui propose les meilleures conditions d'insertion dans son environnement et une grande pertinence sur le territoire. Il est à noter que sur ce périmètre d'étude, un autre site a été retenu sur la commune du Bourdeix.



Les enjeux Urbanistiques

Document d'urbanisme : **PLU de la commune de Nontron** (approuvé le 29/01/2020)

- ◆ En zone A : Occupations et utilisation du sol soumises à des conditions particulières « Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dans la mesure où elles ne compromettent pas le caractère agricole de la zone.»
- ◆ Le projet agrivoltaïque est compatible avec le PLU



Les enjeux écologiques du site de Nontron :



PNR Périgord Limousin



Natura 2000 : **pas de zone à proximité**



Inventaire du terrain : **ECTARE – de Janvier 2023 à Décembre 2023**



Enjeux flore – habitat : **enjeux allant de très faible à assez fort**



Enjeux Zones Humides : **présence partielle de Zones Humides**

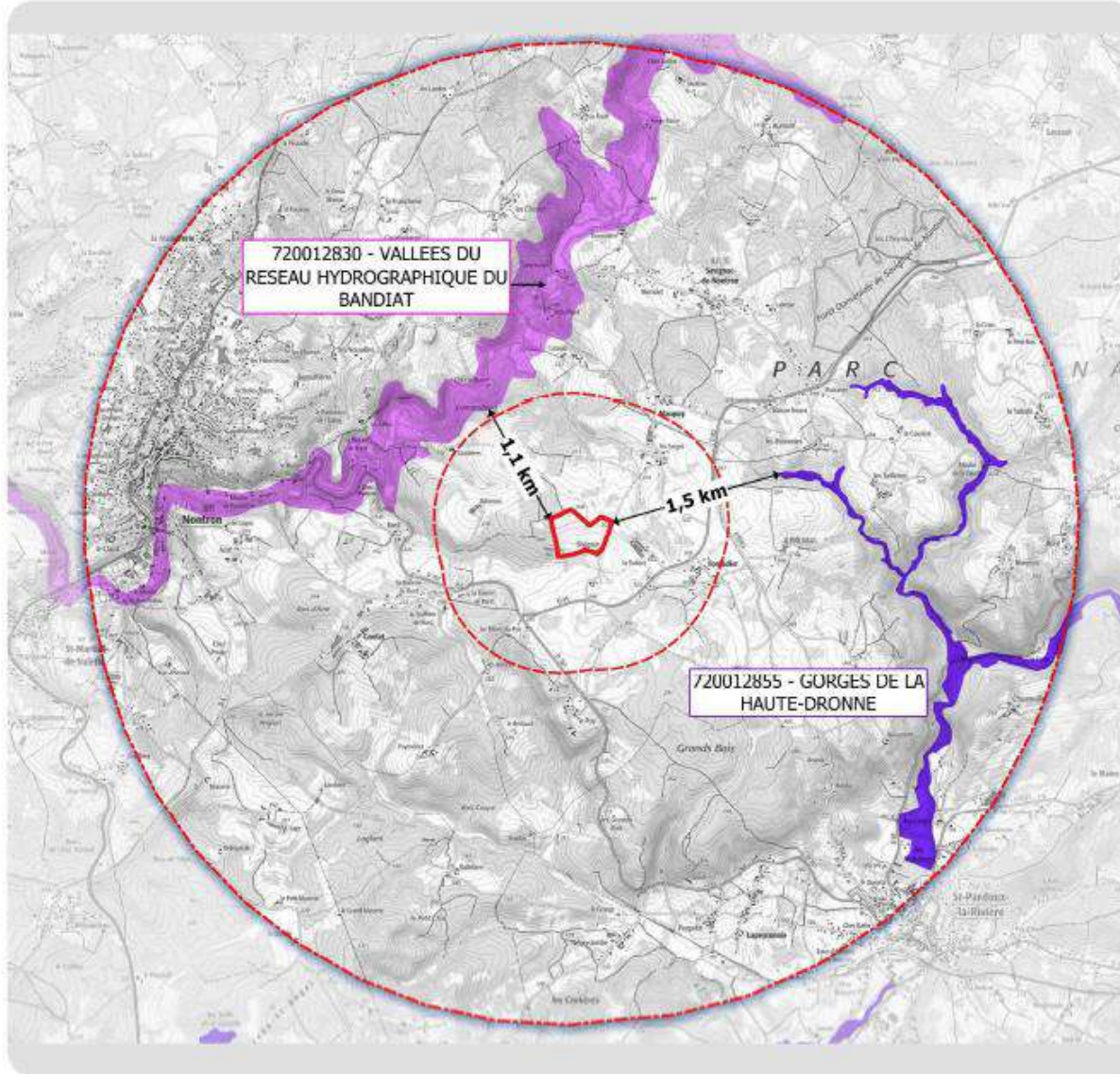


Enjeux Faune : **enjeux allant de faible à fort**



Les enjeux écologiques du site de Nontron :

La localisation du projet par rapport aux périmètres de protection



Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER, 1km)
- Aire d'étude éloignée (AEE, 4km)

Inventaires

- Zones naturelles d'intérêts écologiques floristiques et faunistiques de type 1 (ZNIEFF 1)
- Zones naturelles d'intérêts écologiques floristiques et faunistiques de type 2 (ZNIEFF 2)

Périmètre du projet au sein du PNR Périgord Limousin



Date de réalisation : Janvier 2023
Logiciel utilisé : QGIS 3.26.2-Buenos Aires
Fond : SCAN 25 TOPO®
Sources : INPN



Référence : 2022-000306

Les enjeux écologiques du site de Nontron :

Les zones humides (critères floristique et pédologique)



Aire d'étude

□ Aire d'étude immédiate (AEI)

Résultats des sondages

- ⊙ Sol caractéristique de zone humide
- Sol non caractéristique de zone humide
- ⊗ Sol indéterminé

Délimitation des zones humides

- Zone humide sur le critère "végétation"
- Zone humide sur le critère "sol"

- ◆ Présence de Zones Humides sur critères floristiques et pédologiques
- ◆ **Les Zones Humides représentent un habitat à enjeux d'un point de vue biodiversité. Une réflexion dans le cadre de la séquence ERC a donc été mise en place.**



Date de réalisation : Novembre 2023
Logiciel utilisé : QGIS 3.22.5-Białowieża
Source: RGE ALTI® 5m
Fond : Photographies aériennes
Référence : 2022-000306



Les enjeux écologiques du site de Nontron :

Une synthèse des enjeux écologiques



Les caractéristiques techniques du projet



Surface clôturée : **9,3 ha**



Accès : **Brégout**



Equipement :

- **1 transformateur**
- **1 poste de livraison / transformateur**
- **1 citerne**
- **1 local technique**
- **Env. 11 700 panneaux**



Puissance estimée : **7,12 MWc**



Une intégration du projet dans le paysage proche



Vue depuis le l'entrée au sud-ouest du site



Etat actuel

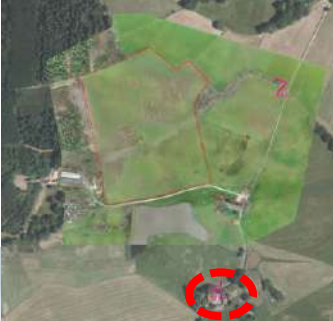


Photomontage



Une intégration du projet dans le paysage éloigné

Au sud du site, depuis la Route des Elevages



Etat actuel



Photomontage

Les enjeux patrimoniaux et paysagers du site de Nontron :

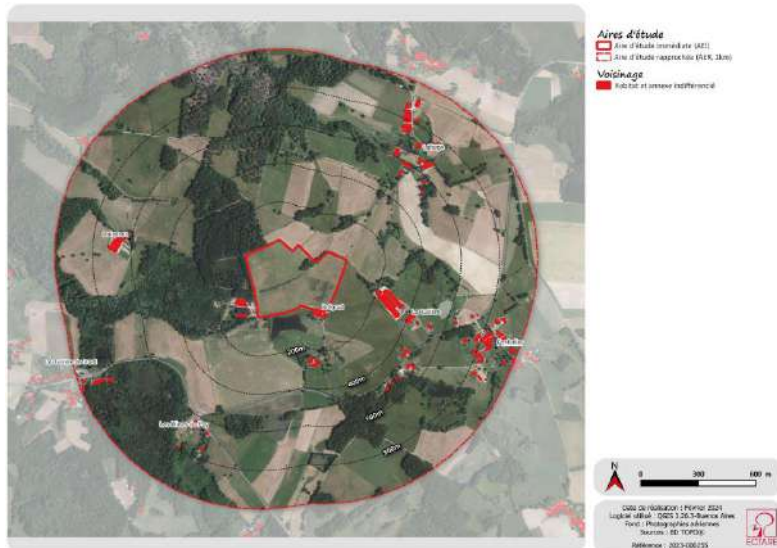
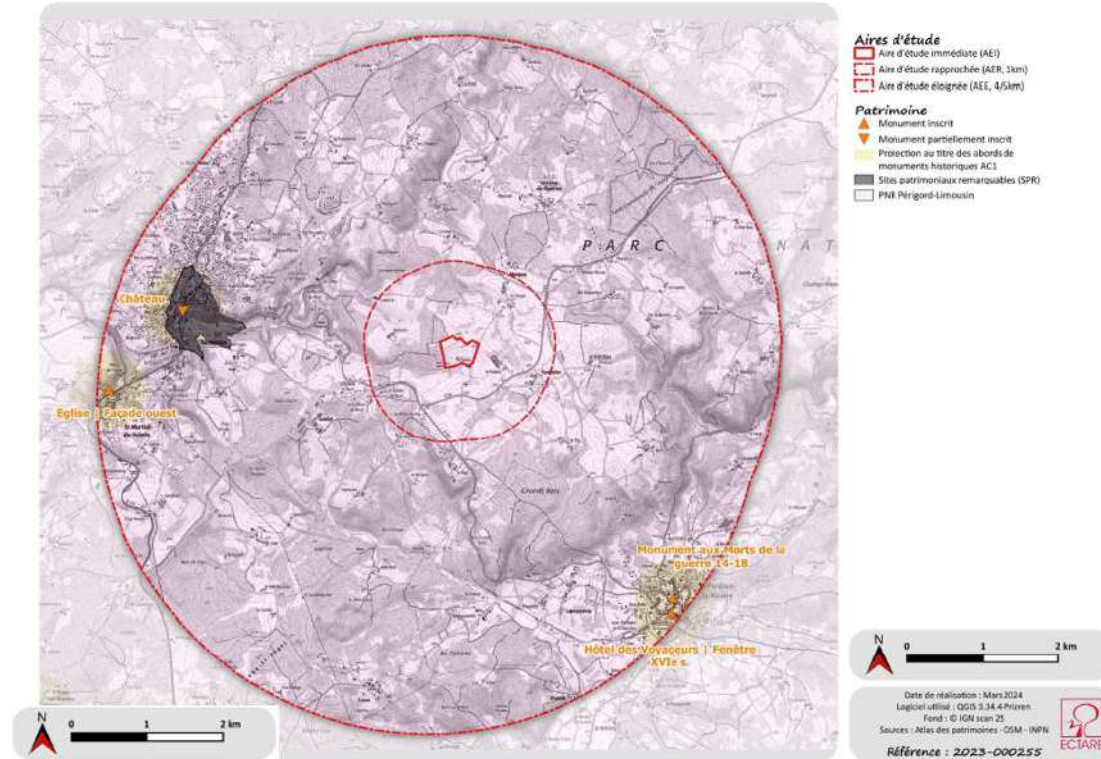


Monuments historiques : « **Le Château** »
situé à environ **3,4 km** à l'ouest



Distance aux habitations : **moins de 100m** (maison de la propriétaire exploitante)

Au regard des éléments patrimoniaux protégés, aucun élément patrimonial n'est concerné par une vue directe sur le site d'implantation.



La topographie et l'environnement bocager permet de constater une bonne insertion paysagère depuis les côtés ouest et nord du site d'étude. Des visibilitées sont néanmoins possibles depuis l'est et le sud des terrains.

Le raccordement envisagé à 2,9 km :



CALCULER UN ITINÉRAIRE

Départ : 45.5219 / 0.7058
Arrivée : 45.5227 / 0.6880

Distance : **2.919 km**
Durée : **4 min**

Plus rapide ▾ **RETOUR**

Afficher le détail

Nom de la couche
itineraire

EXPORTER **ENREGISTRER**

Le tracé de raccordement se fera par les principaux axes routiers. Ce dernier ne traversera aucune ZNIEFF. Le tracé de raccordement final sera à la main du gestionnaire du réseau une fois le Permis de Construire obtenu.

Les retombées socio-économiques du projet



Retombées fiscales du projet : **21 800€/an***



Taxes d'aménagement : **13 584 €**, dont
environ 6 368 € pour la commune



Coût prévisionnel du projet : **10 M€**



Nombre d'emplois mobilisés :

- **en phase chantier : environ 25 au niveau régional**
- **en maintenance et exploitation: environ 1**



Production estimée du parc: **9 GWh/an**

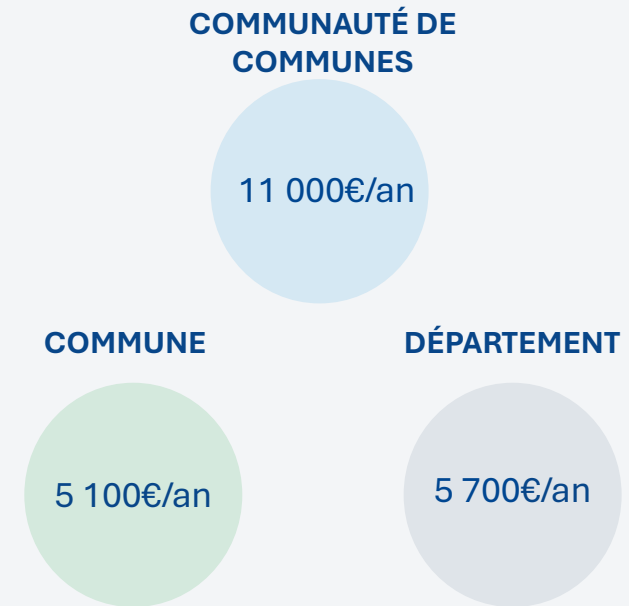


Equivalent en termes de consommation :
environ 4 100 personnes (hors chauffage)



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE :
4 400 tCo2

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE
FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES
pour une puissance installée de 5 MWc*



*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles

En synthèse



Un projet compatible avec les documents d'urbanisme, inclus dans les objectifs nationaux fixés par l'Etat pour 2030.



Un **évitement des zones environnementales sensibles et un projet sur site agricole.**



Un projet qui s'inscrit dans **la réglementation agrivoltaïque définie par la Loi APER** et qui s'adapte aux **attentes de l'exploitation.**



Des **retombées économiques pour la commune de Nontron, la Communauté de Communes et le département** sur toute la durée de vie du projet.



7,12 MWc installés, soit l'équivalent de la **consommation annuelle d'électricité d'environ 4 100 personnes.**

Et la suite?



Mise à disposition d'un exemplaire de la présentation pour les riverains et mise en ligne sur le site internet de la mairie



Envoi du compte-rendu par Photosol de la réunion aux participants



Dépôt du permis de construire



Poursuite du dialogue avec les parties prenantes

La concertation chez Photosol

Une Charte d'engagements Photosol en faveur de la concertation afin de créer les conditions propices à un dialogue ouvert, sincère et respectueux.

- 1- **SINCÉRITÉ ET OUVERTURE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION**
Créer les conditions propices à un dialogue ouvert, sincère et respectueux.
- 2- **TRANSPARENCE ET PARTAGE DE L'INFORMATION SUR NOS PROJETS ET MÉTIERS**
Mettre à disposition du public une information la plus complète, sincère et intelligible possible pour la bonne compréhension des projets et de leurs enjeux.
- 3- **ADAPTATION DE NOS PROJETS À LEURS TERRITOIRES D'ACCUEIL**
Mobiliser toute notre expertise pour créer des projets bénéfiques localement et dimensionnés dans le respect des intérêts d'un territoire et de ses acteurs.